

Suivez nous !
sur Workplace
SUD-Rail
Gares & Connexions

Octobre 2023

SudRail G&C
Union Syndicale
Solidaires
Syndicat des
travailleuses du
& travailleurs rail

Le Mutin de l'EGGP

FIN des ACCORDS LOCAUX & USAGES HISTORIQUES à l'EGGP ?

Conséquences de la casse des établissements Infra en 2012, suivie des nombreuses modifications indécises par G&C sur les périmètres géographiques de ses propres établissements, sans compter les multiples réorgs depuis des années.

Il existe aujourd'hui plus de 30 Accords Locaux et Usages à l'EGGP. Un véritable casse-tête pour les **Gestionnaires d'Utilisation** pour savoir quel agent a droit à quoi, quand ce ne sont pas les agents eux-mêmes qui s'y perdent...

C'est pour ça, qu'actuellement, la direction reçoit les 3 organisations syndicales représentatives à G&C (SUD-Rail, CGT et UNSA) une à une en réunion bilatérale.

Le but de la direction : abandonner l'ensemble des **ACCORDS LOCAUX** et **USAGES** à l'EGGP pour les remplacer par 1 seul.

Pour SUD-Rail, pourquoi pas mais à une seule condition : qu'il n'y ait aucune baisse de rémunération pour aucun agent !

Nivelons vers le haut et même au-delà !

A l'heure où l'inflation ne fait qu'augmenter, SUD-Rail combat pour une hausse des salaires.

Le lissage des accords locaux de l'EGGP voulu par l'entreprise ne sera gagnant - gagnant que



si les salariés s'y retrouvent. Entre les disparités des accords avantageant beaucoup plus les uns que les autres la bataille ne se fera pas entre cheminots (récolter les gains des uns pour contenter les autres).

**contactez nous
par mail en
flashant ce QR.code**



contactez nous à sudrailgc@gmail.com Edo NGATUANGA & Xavier ANSELME

Au vu des propositions de la direction listées ci-contre, des zones d'ombre restent à éclaircir...

Les accords locaux ont tous été signés à l'époque des établissements Infra et, par conséquent, concernent également nos collègues d'autres établissements G&C. Pas question pour SUD-Rail de pénaliser les agents d'autres établissements G&C en actant la fin de leurs AL sans que leur direction n'ait pris les choses en main pour eux.

Par ailleurs, pourquoi se limiter à 100€ brut pour les métiers supports ? Sans eux, les agents de prod n'auraient pas les moyens de mener à bien leurs missions...

SUD-Rail s'est toujours battu pour obtenir des accords locaux, pour exemple, l'un des derniers en date a été obtenu à l'ABE de PRG en 2020, où nous étions intervenus en accompagnement d'une équipe sur place qui s'était mobilisée.



J'adhère à SUD-Rail

NOM: _____ PRÉNOM: _____

SECTION SYNDICALE _____

QUALIFICATION: _____ NIVEAU: _____ GRADE: _____ ou FONCTION: _____

TAUX TEMPS PARTIEL: _____

ÉTABLISSEMENT / ENTREPRISE: _____

LIEU RÉSIDENCE (Annexe ou Chantier): _____

ADRESSE PERSONNELLE: _____

CODE POSTALE: _____ VILLE: _____

TELEPHONE: _____ EMAIL: _____

LA PROPOSITION DE LA DIRECTION :

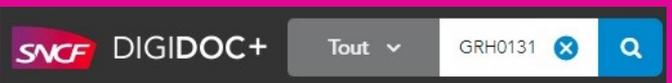
Indemnité Socle 1	agents de Production en ABE de classe 1 à 5	250€ brut/mois
	DPX (classe 6)	
	Conducteurs Travaux (classe 5&6)	
Indemnité spécifique	Surveillants de Travaux	50€ brut/mois
	Technicien Opérateur	
	Opérateurs	
Indemnité Socle 2	Autres Classes 6 (agents de production)	100€ brut/mois
	Métiers supports (classe 1 à 5)	

Contrairement aux accords et usages actuels : **Ces indemnités ne seraient pas conditionnées à la présence et seraient donc également versées sur les jours de congés et repos.** La comparaison avec vos situations existantes est donc à faire sur 12 mois.

La Zone Normale d'Emploi serait redéfinie à la périphérie de l'EGGP.

En revanche, plus aucune allocation de déplacement ne sera versée en dehors du cadre d'application standard (RH00131).

le RH00131 reprend diverses primes et indemnités, pour en savoir plus : allez sur digidocplus.sncf.fr/home muni de vos identifiants SNCF (recherche : GRH0131) ou touchez ci-dessous.



Scannez ou Cliquez ICI : & accédez à tous nos tracts en ligne